



Pour tout savoir sur la classe exceptionnelle et la hors-classe - campagne 2018

Lundi 19 mars - Digne (Lycée P.G. de Gennes)

Mardi 20 mars - Marseille (Lycée St Exupery)

Jeudi 22 mars - Cavaillon (Lycée I. Dauphin)

Réservé aux syndiqués du SNES-FSU

La revalorisation des carrières des professeurs, communément appelée PPCR, du nom du protocole signé par la FSU en septembre 2015, a créé à compter du 1^{er} septembre 2017, pour chaque corps, un nouveau débouché de carrière à l'issue de la hors-classe, sous la forme d'un nouveau grade, *la classe exceptionnelle*. La classe exceptionnelle est contingentée : à terme, en 2024, elle représentera 10 % de chaque corps.

Le nouveau pouvoir politique issu des élections du printemps 2017 ayant fait le choix de réduire les recettes de l'État de 4 milliards, en supprimant l'Impôt sur la Fortune, il réalise en contrepartie des économies sur la masse salariale des fonctionnaires, en particulier en reportant certains éléments de la revalorisation PPCR, dont le coût a été estimé par la Cour des Comptes à 4 milliards d'euros justement. Ces reports ne concernent pas la classe exceptionnelle.

La classe exceptionnelle est bien ouverte depuis le 1^{er} septembre 2017 et une campagne de promotion a lieu en ce moment. Vous trouverez toute les informations utiles sur notre site ([cliquez ici](#))

Nous invitons les collègues concernés à s'inscrire au stage de présentation de la classe exceptionnelle que le SNES-FSU Aix-Marseille organise à leur attention. Ce stage est strictement réservé aux adhérents du SNES-FSU à jour de leur cotisation.

Il est demandé aux collègues qui souhaitent participer à ce stage de déposer leur demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance (modèle à [télécharger ici](#)), et de se préinscrire auprès du SNES-FSU Aix-Marseille en [cliquant ici](#), cette préinscription ayant pour objet de faciliter l'organisation du stage et de permettre l'accès des stagiaires à l'établissement.